

IL EST TEMPS D'AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS NOS ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS



⇒ 80 % des femmes salariées considèrent être régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes au travail

⇒ Près d'1/3 femme a déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail
⇒ 8000 femmes sont victimes de viol sur leur lieu de travail tous les ans.

⇒ 9% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail, 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

⇒ **Pour les victimes de VSST qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.**

La CGT agit et ne veut pas laisser les agresseurs impunis au sein du collectif de travail. La CGT se situe du côté des victimes et croit en la présomption de sincérité. Elle demande au Rectorat et aux DSDEN des **protocoles clairs** de suspension conservatoire du/de la mis-e en cause, qui ne constituent pas une sanction, permettant une **enquête sereine, complète, avec des témoignages faits sans pression**. Cela est dans l'intérêt de tous-tes, y compris des mis-es en cause.

Plusieurs situations d'agressions verbales à caractère sexiste ou raciste, de harcèlement sexuel, d'agressions sexuelles... ne sont pas traitées correctement par notre administration. Chaque alerte doit être traitée et donner lieu à une réponse de l'employeur. Les retours du terrain montrent les difficultés encore trop souvent rencontrées par les collègues, et en partie les élus es et mandaté.es, qui signalent des situations précises.

Les insuffisances de traitement des violences concernent autant celles sur les personnels que sur les élèves. La protection de l'enfance doit être une priorité et toutes les alertes traitées avec sérieux. Les directions doivent mettre en place des protocoles clairs pour l'accueil de la parole.

La CGT exige une politique de prévention bien plus ambitieuse. La cellule stop-violences est un atout que nous saluons, mais elle ne fait que de la prévention tertiaire, c'est-à-dire agir une fois que le risque a donné lieu à un ou des accidents. La lutte contre les VSS doit se faire en 3 étapes : **éduquer et former, repérer les violences, et enfin alerter, protéger, aider les victimes**. La culture du viol doit être combattue dès les agissements, outrages, injures sexistes : rien ne doit être laissé passer pour créer un environnement réellement non-sexiste.

La CGT est aux côtés de tous les personnels subissant des violences, des discriminations, du harcèlement et des agissements sexistes. Elle agit par exemple sur les violences administratives pour les personnes racisées et/ou en minorité de genre, sur les violences économiques qui touchent plus durement les minorités de genre et les personnes racisées, et force l'employeur à agir sur les violences conjugales et intra-familiales.

La CGT signale par des droits d'alerte pour danger grave et imminent lorsque c'est nécessaire et a obtenu des enquêtes par des inspecteur-es du travail qui peuvent forcer l'administration à agir !

Contactez le syndicat contact@cgteduccreteil.org si vous êtes victime ou témoin et souhaitez que l'on soit à vos côtés pour forcer notre employeur à agir, faire cesser tous les types de violences et sanctionner les agresseurs.